

---

Adresse de la société populaire de Cauterets, département des Hautes-Pyrénées, lors de la séance du 13 fructidor an II (30 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Cauterets, département des Hautes-Pyrénées, lors de la séance du 13 fructidor an II (30 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 85-86;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15147\\_t1\\_0085\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15147_t1_0085_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

# Séance du 13 fructidor an II

## (samedi 30 août 1794)

Présidence de MERLIN (de Thionville)

### 1

A l'ouverture de la séance, un secrétaire donne lecture de plusieurs adresses qui applaudissent à la sagesse et à l'énergie que la Convention a déployées dans la journée du 9 au 10 thermidor : ces adresses sont envoyées par les sociétés populaires de Varilhes [Ariège]<sup>a</sup> et Cauterets [Hautes-Pyrénées]<sup>b</sup>, par le commis de l'administration de district de Doubs-Marat [ci-devant Saint-Hyppolyte, Doubs]<sup>c</sup>, les membres du tribunal de commerce de Marseille<sup>d</sup>, les officiers de santé et les blessés de l'hôpital de Clermont, Oise<sup>e</sup>, enfin par la société populaire de Gamarde, district de Dax [Landes]<sup>f</sup> qui a joint à son adresse la somme de six cent quatre livres, produit d'une souscription ouverte en faveur du brave républicain qui s'est saisi du scélérat Hanriot.

La Convention nationale décrète la mention honorable, et l'insertion au bulletin de ces différentes adresses (1).

### a

[Les membres de la société républicaine régénérée de Varilhes, département de l'Ariège, à la Convention nationale. s.d.] (2)

Représentans du Peuple français

Il n'est donc plus ce moderne Cromwell, cet hypocrite ambitieux, qui avait conçu l'odieux projet d'anéantir la représentation nationale et la Liberté. Ils ne sont plus ses vils complices, et ses infâmes agens. Grâce à votre courage, grâce à votre vigoureuse fermeté, la Liberté est encore une fois triomphante.

Qu'ils sont heureux les habitans de cette commune qui vous possède en son sein ! Ils ont été témoins de votre énergie, ils ont partagé vos

dangers, ils ont eu le bonheur de les prévenir. Mais si la distance qui nous sépare de vous, ne nous a pas permis de marcher à côté de nos généreux frères de Paris, soyés du moins convaincus qu'ils n'ont fait que ce que nous aurions fait à leur place, et que si de nouveaux dangers pouvaient vous menacer, si de nouveaux usurpateurs pouvaient tenter encore d'envahir les droits du Peuple, chacun de nous serait un Brutus pour leur plonger le poignard dans le sein.

Tels sont, citoyens Représentans, les sentimens et les principes de la société républicaine régénérée de la commune de Varilhes, instruite par l'exemple de Robespierre, elle saura se tenir en garde contre ces réputations gigantesques usurpées sous le manteau d'une fausse popularité. Elle se rappellera que cet homme qui méditait l'asservissement de son pays, est le même qui nous parlait sans cesse de patrie et de vertu, et qui s'il eut succombé sous les coups de la *Renaud* souillerait peut-être dans ce moment le Panthéon français. Elle saura encourager les talens et le patriotisme en applaudissant aux individus qui les consacreront avec courage au triomphe de la cause du Peuple; mais elle saura se garantir de cette espèce d'idolâtrie que réprouvent également et la raison, et l'austérité des mœurs républicaines, et que des hommes libres doivent exclusivement à leur Patrie et à la Liberté.

CAROLE (*président*), PARIS, ESCAIEK, JOUTER (*secrétaires*).

### b

[La société populaire de Cauterets, département des Hautes-Pyrénées à la Convention nationale, le 17 thermidor an II] (3)

Citoyens Représentans  
Les républicains de Cauterets viennent encore une fois vous témoigner leurs sentimens d'ami-

(1) P.-V., XLIV, 215.

(2) C 320, pl. 1313, p. 60. *Bull.*, 13 fruct. (suppl.).

(3) C 320, pl. 1313, p. 55.

tié et de reconnaissance que leur inspire votre amour à soutenir les droits du Peuple.

Oui ! Législateurs, nous avons entendu au midi le décret vigoureux que vous avez lancé contre les tyrans du nord; les échos de nos montagnes ont répété cet acte de la volonté nationale : Madrid en a tremblé, et nous nous sommes réjouis par une fête civique du nouvel éclat de grandeur que vous venez de donner à la République française.

Frappez, exterminerez les Rois, point de traité avec eux; que la trompette républicaine sonne partout l'heure de la liberté; qu'elle apprenne aux tyrans de la terre que les Français sont républicains, et avant peu vous les verrez tous prosternés à vos pieds.

Quant à nous jurons de nouveau de vous aider de toutes nos forces à achever le sublime ouvrage que vous avez commencé. Tel est notre serment, nous le maintiendrons jusqu'à la mort.

Vive la République ! vive la Convention !

VICTOR (*président*), COMERA, TORNE (*secrétaires*).

c

[*Les commis de l'administration du directoire du district de Doubs-Marat, ci-devant Saint-Hyppolyte, Doubs, à la Convention nationale, le 21 thermidor an II*] (4)

Paix au peuple, mort aux tyrans

Nous avons vu avec la plus grande douleur que des membres, abusant de la vertu du peuple et de son amour pour la Liberté, avaient pris le masque du patriotisme et emprunté son langage pour l'asservir. Les conspirateurs, les intrigans, le crime enfin était ralié autour des républicains; ils ont cru ce moment propice pour élever une tête altière. Vous avez parlé, dignes représentans, et aussitôt le tiran et ses complices sont rentrés dans la poussière. Continuez, représentans, vos glorieux travaux, votre courage vous rend digne gouverneur d'un peuple libre qui vous doit son bonheur et son existence.

Nous, de notre côté, nous ne cesserons pas un moment de surveiller ceux qui croient anéantir votre ouvrage, nous les dénoncerons aux tribunaux afin que les têtes des coupables tombent sous le glaive vengeur des Loix.

Salut et fraternité.

JEANNIN (*secrétaire*),  
(et 13 signatures).

d

[*Le président du tribunal de Commerce de Marseille. Bouches-du-Rhône, fait passer au président de la Convention nationale, l'adresse des juges de ce tribunal à la Convention, le 27 thermidor an II*] (5)

Egalité, Liberté.

Citoyens représentans

Vous avez fixé la destinée d'une grande nation. Les tyrans effrayés ne sont réunis que pour laisser à la postérité l'histoire de leur foiblesse et de leurs crimes, celle de la grandeur, de la force et de la justice du peuple français.

En vain dans leur rage et dans leur désespoir, ont-ils secoué le flambeau de la discorde. Le Peuple à qui vous avez imprimé ce sentiment sublime de la Liberté et de l'Egalité, a fait servir leurs vains efforts à l'affermissement de la République; c'est en se jouant des orages qu'ils ont suscité, que l'arbre de la Liberté, planté sur la Montagne sainte, a poussé des racines, qui en assurent la durée, et des rameaux qui portent au loin son ombre salutaire.

Sous des dehors trompeurs, des hypocrites ont essayé de détruire votre ouvrage. Ils ont prononcé le mot de Vertu, quand le crime remplissait leur âme, celui de Liberté, quand ils forgeaient des fers à leur Patrie, celui d'Egalité quand un fol orgeuil la leur rendoit insupportable, celui de Justice quand ils vouloient faire servir les Loix à satisfaire leur haine ou leur vengeance. Votre vigilance a démasqué les traîtres, votre fermeté, votre courage ont rendu leurs efforts impuissans. La justice nationale les a frappés.

Recevez, Représentans, l'assurance de nos sollicitudes pour les dangers que vous avez couru et l'hommage de notre reconnaissance; vous avez encore une fois sauvé la Patrie.

Vive la République, vive la Montagne, périsent les tyrans et les conspirateurs.

REYNAUD, FOURNIER, Jacques RICORD, OLIVE  
cadet.

e

[*Les officiers de santé, employés à l'hôpital de Clermont, Oise, à la Convention nationale, le 23 thermidor an II*] (6)

Représentans

Nous nous sommes déjà réunis aux citoyens de cette commune pour payer le tribut de reconnaissance dû à la sagesse et à l'énergie que vous venez de déployer; aujourd'hui en vous émettant de nouveau notre vœu nous adressons en même tems les sentimens de nos frères d'armes confiés à nos soins, tous ces jours en étanchant le sang de leurs blessures, nous voyons combien ils partagent avec nous l'entousiasme que nous inspirent vos augustes travaux, animés par une juste confiance et par l'amour de la patrie ils l'ont tous juré, ils rentreront encore dans la carrière de la gloire, ils reporteront encore dans les champs de la guerre leurs membres déjà mutilés, et tant qu'une goutte de sang enflamera leurs cœurs belliqueux, comme nous ils l'épandront pour la liberté, comme nous ils la feront couler pour la Convention nationale.

(4) C 320, pl. 1313, p. 50.

(5) C 319, pl. 1304, p. 7. *Bull.*, 13 fruct. (suppl.).

(6) C 320, pl. 1313, p. 58.